

**Service instructeur**

DECS - service développement culturel, éducatif  
et sportif

**Service consulté**

**POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT**

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides prévues au B.P 2017 et d'allouer les diverses aides financières suivantes :

- 3 145 € dans le cadre de l'aide aux clubs sportifs,
- 3 000 € pour la participation de clubs à des compétitions internationales,
- 26 563 € pour le fonctionnement des Comités Départementaux,
- 13 900 € pour l'organisation de manifestations sportives,
- 12 000 € pour la participation à l'organisation des mercredis de neige

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 58 608 € en dépenses de fonctionnement.

La commission sports et vie associative, réunie le 20 octobre 2017, a donné un avis favorable sur ces dossiers.

Lors du BP 2017 (rapport n° CD 2017-2-9-1 du 17 mars 2017), le Conseil départemental a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 1 826 500 € au titre du soutien au mouvement sportif.

Il vous est proposé dans ce rapport d'octroyer diverses aides financières pour un montant total de 58 608 € en dépenses de fonctionnement. Ces dossiers s'inscrivent dans le cadre de la politique du Département en faveur du Sport et concernent :

- l'octroi à 7 clubs sportifs d'une aide pour leur fonctionnement,
- la participation de 2 clubs à des compétitions internationales,
- l'octroi à 12 comités départementaux d'une subvention de fonctionnement,
- l'attribution de soutiens à l'organisation de 13 manifestations sportives,
- la participation à l'organisation des mercredis de neige pour 29 clubs et collèges.

## **I. L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DE CLUBS SPORTIFS : 3 145 €**

Dans le cadre de l'aide aux clubs sportifs, une enveloppe spécifique prévoit les montants affectés au dispositif de soutien aux clubs sportifs, déterminé par les actions qu'ils mènent pendant la saison sportive : les déplacements en Championnat de France, le recrutement de jeunes licenciés sportifs, la formation de cadres brevetés nationaux et l'entraînement des jeunes.

7 clubs sollicitent l'octroi de cette aide au titre de 2017 :

- DMJ Boxing : subvention proposée de 300 €
- Triathlon Alsace Club Colmar : subvention proposée de 550 €
- Société de Tir à l'Arc Mulhouse : subvention proposée de 690 €
- Athlétisme Club Illzach Kingersheim : subvention proposée de 495 €
- Compagnie des Archers du Bollwerk Mulhouse : subvention proposée de 200 €
- Handball Club Sierentz : subvention proposée de 250 €
- Basket Club Sierentz : subvention proposée de 660 €

Sur proposition du Conseil départemental des Sports, réuni le 14 septembre dernier, je vous propose de soutenir ces 7 clubs pour un montant global de subvention de **3 145 €** (annexe 1).

## **II. L'AIDE À LA PARTICIPATION A DES COMPETITIONS INTERNATIONALES : 3 000 €**

Il vous est proposé de soutenir 2 clubs qui ont participé à des compétitions internationales. Le Conseil Départemental des Sports a, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 14 septembre 2017, examiné ces demandes et vous propose l'attribution des soutiens suivants :

- BMX de Cernay : participation de 5 pilotes aux championnats d'Europe à Bordeaux et de 4 pilotes aux championnats du monde à Rock Hill aux USA pour un budget de 5 380 €. Subvention proposée : 1 000 €
- Philidor Mulhouse : participation de l'équipe féminine à la Coupe d'Europe des clubs champions à Antalya en Turquie pour un budget de 7 650 €. Subvention proposée : 2 000 €

Au total, il vous est proposé l'attribution d'une aide financière globale de **3 000 €** en faveur de ces déplacements internationaux (annexe 2).

## **III. L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES COMITES DEPARTEMENTAUX : 26 563 € €**

### A. Le soutien au fonctionnement de 11 comités départementaux :

Ce soutien concerne les comités qui n'ont pas de conventions de partenariat avec le Conseil départemental. Notre participation globale au titre de 2017 est fixée à 76 000 €. Elle est destinée à les soutenir pour leurs frais administratifs et d'organisation de leurs actions d'animation sportive dans le département.

La participation forfaitaire tient compte du nombre de licenciés, de clubs, de la participation aux compétitions et aux actions de formation.

En accord avec le Conseil Départemental des Sports, il est proposé que l'octroi de l'aide soit conditionné par la production, par chacun de ces comités, d'un formulaire de demande de subvention de fonctionnement, à l'appui duquel est produit le compte rendu annuel de leur assemblée générale et la présentation d'un bilan financier.

Je vous rappelle qu'à l'occasion de la réunion de la Commission Permanente du 9 juin dernier, vous avons examiné à ce titre 28 demandes représentant un montant global de subventions de 51 204 €.

Sont aujourd'hui soumises à votre approbation 11 demandes déposées depuis lors par les Comités Départementaux et représentant un montant total de subventions de **21 563 €** et concernant les disciplines suivantes : Tir, Spéléologie, Ufolep, Sport Adapté, Twirling bâton, Sports pour Tous, Boxe française, Sports en Entreprises, Aviron, la commission départementale 68 d'Aéromodélisme et l'association de Gestion du centre Administratif et technique du football Haut-Rhinois (ASGECAT) (annexe 3).

#### B. La demande de soutien du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) :

Suite aux récentes élections du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), un nouveau Président a été élu par le mouvement sportif.

Celui-ci, M. Guy BOOTZ, a des projets de développement de son association qui fédère l'ensemble des comités départementaux sportifs et représente le mouvement sportif au niveau départemental.

Dans le contexte actuel de profonde réforme de l'organisation du sport suite à la création des grandes régions, son rôle est essentiel et il est important de mieux structurer le CDOS.

C'est à ce titre qu'il va louer de nouveaux locaux et créer un emploi à temps partiel pour mieux répondre aux attentes.

Il vous est proposé d'octroyer au CDOS une subvention de fonctionnement de **5 000 €** pour l'aider à financer ses nouveaux projets (annexe 3).

Lors de sa réunion du 14 septembre 2017, le Conseil départemental des Sports a émis un avis favorable à la prise en compte de cette demande.

#### **IV. L'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES : 13 900 €**

Je vous propose de soutenir des manifestations sportives d'envergure organisées par des associations sportives, dans le cadre d'une compétition officielle, d'une épreuve inscrite dans un calendrier fédéral ou d'une rencontre de masse pour des jeunes.

Ces manifestations ont fait l'objet d'un examen au cas par cas en fonction de leur intérêt et notamment à l'égard de la jeunesse, de leur budget prévisionnel et de nos possibilités financières.

Les 13 demandes soumises à votre approbation aujourd'hui ont été examinées par la Commission des Sports et de la Vie Associative du 20 octobre 2017. Elles induisent un soutien financier de **13 900 €** (annexe 4).

En cas d'accord de votre part quant à ces propositions, les aides ainsi allouées pourront être versées aux instances organisatrices à l'issue de la manifestation au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département.

## **V. L'AIDE A L'ORGANISATION DES MERCREDIS DE NEIGE : 12 000 €**

Dans ce rapport, il vous est proposé la répartition des montants prévus au BP 2017 pour un engagement total de **12 000 €** en dépenses de fonctionnement au profit de 29 clubs de ski et collèges organisateurs de « Mercredis de neige »

Cette aide est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes et est réservée aux collèges et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation dans le Massif Vosgien.

Le mode de calcul est déterminé chaque année de manière à ne pas dépasser l'enveloppe de crédits disponibles et proportionnellement selon le barème suivant :

- 1 ou 2 sorties effectuées par un jeune : aucune présence prise en compte
- 3 à 4 sorties effectuées par un jeune : demi présence
- à partir de 5 sorties effectuées par un jeune : une présence pleine

Grâce à ce système, 1 471 jeunes répartis dans 6 collèges et 23 clubs de ski pourront être pris en compte pour un engagement total de 12 000 €.

La répartition de cette aide figure dans le tableau en annexe 5.

En conclusion, il vous est proposé d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

- 3 145 € au titre de l'aide aux clubs sportifs (annexe 1),
- 3 000 € de soutien aux clubs qui ont participé à des compétitions internationales (annexe 2),

Ces crédits d'un montant global de 6 145 € seront imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25574-102,

- 26 563 € au titre du soutien au fonctionnement des Comités départementaux non conventionnés pour l'année 2017, imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25573-102 (annexe 3),
- 13 900 € pour l'organisation de 13 manifestations sportives prélevés sur le programme E 732 ligne 65-32-6574-25571-102 (annexe 4),
- 12 000 € pour l'organisation des mercredis de neige imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-255716-102 et 65-32- 65737-255716-102 (annexe 5).

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT